

Équité en matière d'emploi

[Français]

M. Kilgour: Monsieur le Président, le député peut-il nous dire si, au moment où il a quitté ses fonctions comme ministre, il y avait des chiffres sur chacun des quatre groupes mentionnés dans le projet de loi, c'est-à-dire le taux de participation de chacun des groupes?

[Traduction]

M. Axworthy: Comme vous le savez, monsieur le Président, avec la sorte de programme que nous avons mis en oeuvre dans la Fonction publique et ailleurs, chaque ministère devait évaluer dans ses services les niveaux d'emploi des femmes, des personnes handicapées et des minorités visibles. Les ministères ont dit ne pas pouvoir à ce moment-là relier ces statistiques à la disponibilité des employés ou des travailleurs d'une catégorie de la population active en général, ville par ville ou région par région, de sorte que dans ce cas les résultats ont été très variés. Par exemple, si on signalait que le ministère du Revenu national allait engager une centaine de comptables dans la ville d'Ottawa où la population active comptait bien alors 20 p. 100 de femmes et que le ministère n'en employait que 5 p. 100, ses pratiques d'embauchage manifestaient un problème fondamental qui devait être relevé, résolu et porté à l'attention des ministres. Je ne peux pas vous citer au pied levé les statistiques exactes ministère par ministère ou secteur par secteur, mais conformément à ces programmes de promotion sociale il incombait à chaque ministère de recueillir ces données et de les publier chaque année pour qu'on puisse juger de l'efficacité de ces programmes au regard de la disponibilité des groupes cibles au sein de la population active locale.

M. Keeper: Monsieur le Président, jusqu'à ce que les conservateurs prennent le pouvoir, les libéraux ont dirigé le pays pendant un bon nombre d'années. Et, pourtant, on se rend compte aujourd'hui que très peu de femmes occupent des postes supérieurs dans la Fonction publique. On n'a pas su respecter les contrats en ce qui concerne le secteur privé et les femmes demandent l'égalité en milieu de travail dans le secteur privé; comment le député peut-il alors sérieusement accuser les conservateurs, dont le projet de loi n'est pas parfait, de n'avoir rien fait? Comment peut-il s'attendre à ce que nous acceptions d'emblée les protestations de son parti qui s'est contenté durant tant d'années de l'inégalité au travail qui existe actuellement?

M. Axworthy: Monsieur le Président, j'ignore si le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Keeper) était ici durant mon exposé, mais j'ai énuméré les mesures que nous avons prises.

M. Keeper: Avec quels résultats?

M. Allmand: La Loi sur les droits de la personne en 1977.

M. Axworthy: Nous avons institué la Commission des droits de la personne, nous avons adopté la Charte, nous avons mis au point des programmes de promotion sociale dans la Fonction publique, nous avons créé la Commission Abella. Chaque année, nous avons adopté une série de mesures pour résoudre les problèmes quand les choses n'allaient pas. J'ai expliqué la tentative initiale d'élaboration d'un programme volontaire de promotion sociale, mais cela s'est révélé inefficace. Le député est peut-être parfait, clairvoyant et omniscient, mais nous, libéraux, n'avons pas cette prétention. À titre de ministre de l'Emploi et de l'Immigration en 1980, j'ai constaté que le programme volontaire était inefficace et j'ai pris des dispositions pour l'améliorer. Nous avons demandé au secteur privé pourquoi il ne fonctionnait pas et j'ai expliqué les raisons données. Nous avons alors pris les dispositions voulues. Nous avons tout d'abord mis sur pied des programmes de démonstration dans nos propres ministères pour indiquer comment ils pouvaient fonctionner. Puis nous avons établi la Commission Abella que nous avons chargée d'élaborer une formule applicable à toutes les compagnies du ressort fédéral. Ce comité a fait rapport sur les moyens à utiliser pour faire respecter les modalités des contrats. Une série de mesures progressistes ont permis d'améliorer sensiblement la situation. La Commission Abella aurait pu nous fournir l'occasion de couronner le tout avec succès. On aurait pu fusionner ces divers éléments en une seule initiative très valable, mais nous avons raté cette chance.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Français]

QUESTIONS À DÉBATTRE

Le président suppléant (M. Paproski): En conformité de l'article 66 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: L'honorable député d'Algoma (M. Foster—L'agriculture)—a) Le financement de recherches sur les couleurs des vaches laitières. b) L'approbation du projet; l'honorable député de York-Centre (M. Kaplan)—Les pénitenciers—Le projet de construire un établissement dans la circonscription de Manicouagan; l'honorable député de Lévis (M. Fontaine)—La réglementation—On demande des précisions au sujet du groupe de travail mis sur pied pour analyser les aspects de la réglementation.